

Compte rendu de séance Séance du 19 Avril 2013

L' an 2013 et le 19 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, NAUDIN Diane, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GRUGIER Olivier, LEBEL Patrick, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUFROY-MINIÈRE Claire à M. GRUGIER Olivier

Absent(s) : Mme VEIRIER-MELIN Virginie, MM : BOISMOREAU Bertrand, COQUERY Eric, GASTAT Stéphane, MULOT Laurent, SABATIER Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 7

Date de la convocation : 03/04/2013

Date d'affichage : 03/04/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 05/05/2013

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBEL Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
A COMPTEUR DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES EN 2014 - 2013-021
SUBVENTION ASSOCIATION CAMELEON - VIDE GRENIER - 2013-022
SUBVENTIONS MAISON FAMILIALE RURALE - 2013-023
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL REGION CENTRE - CONTRAT REGIONAL DE PAYS - 2013-024

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-AUBIN A COMPTEUR DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES EN 2014
réf : 2013-021

Les lois n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT), et n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, ont prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct.

La loi du 16 décembre 2010 instaure, par voie de conséquence, de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil communautaire.

Sauf accord, les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant un nombre de sièges, fonction de la population municipale de la communauté (26 sièges en l'occurrence), à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, ce qui reviendrait à la répartition suivante :

COMMUNES	Populations au 1er janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges en l'absence d'accord
LA FERTE-SAINT- AUBIN	7 127	8	13
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 999	3	4
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 467	3	3
LIGNY-LE-RIBAUT	1 305	3	3
ARDON	1 113	3	2
SENNELY	651	3	1
TOTAUX	13 662	23	26

Toutefois, le nombre et la répartition des sièges peuvent être librement déterminés dans le cadre d'un accord local, obtenu à la majorité qualifiée des Conseils municipaux. Le nombre de sièges peut être augmenté de 25%. En ce qui concerne les modalités de répartition, la seule contrainte consiste à tenir compte des populations municipales.

Ainsi, afin de tenir compte des populations municipales, mais aussi du nombre de conseillers municipaux dont dispose chaque commune, et pour maintenir une répartition plus égalitaire des sièges entre les communes, le Conseil communautaire a décidé :

- de fixer à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires
- de répartir les 27 sièges comme suit :

COMMUNES	Populations au 1er janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges en l'absence d'accord
LA FERTE-SAINT- AUBIN	7 127	8	11
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 999	3	4
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 467	3	3
LIGNY-LE-RIBAUT	1 305	3	3
ARDON	1 113	3	3
SENNELY	651	3	3
TOTAUX	13 662	23	27

Il est précisé que la désignation des suppléants est désormais réservée aux Communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire. Avec cette répartition fixée librement par les Communes membres de la Communauté de Communes, il n'y aurait plus de suppléants désignés.

Les Communes membres doivent se prononcer par délibération sur le nombre et la répartition des sièges avant le 30 juin 2013. La répartition sera obtenue à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux (les 2/3 des Conseillers Municipaux représentant plus la moitié de la population totale ou l'inverse).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité,** la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire telle que fixée comme suit, avec un nombre de sièges fixé à 27

COMMUNES	Populations au 1er janvier 2013	Répartition actuelle des sièges	Répartition mars 2014 des sièges en l'absence d'accord
LA FERTE-SAINT- AUBIN	7 127	8	11
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 999	3	4
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 467	3	3
LIGNY-LE-RIBAUT	1 305	3	3
ARDON	1 113	3	3
SENNELY	651	3	3
TOTAUX	13 662	23	27

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire explique et signale qu'il a voté cette répartition par respect à Monsieur le Maire de La Ferté-Saint-Aubin.

SUBVENTION ASSOCIATION CAMELEON - VIDE GRENIER

réf : 2013-022

Monsieur le Maire rappelle que l'Association CAMÉLÉON a organisé un vide grenier le dimanche 14 avril 2013.

La somme collectée à cette occasion est reversée à l'association organisatrice de l'évènement. Cette année une somme de 904 € a été récoltée.

Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de cette somme à l'association CAMÉLÉON.

Au Budget Primitif 2013 la somme de 100 € avait été provisionnée. Il demande d'inscrire le complément soit 804 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS MAISON FAMILIALE RURALE

réf : 2013-023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Maison Familiale Rurale de l'Orléanais - Centre de formation par alternance situé à Orléans La Source, sollicitant une participation financière pour deux adolescents inscrits en classe professionnelle dans leur établissement.

La participation est de 150 € par adolescent soit 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL REGION CENTRE - CONTRAT REGIONAL DE PAYS

réf : 2013-024

Le Conseil Municipal de la Commune de Ligny-le-Ribault, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional de la Région Centre afin qu'il apporte sa contribution financière pour la réalisation de la rénovation thermique de l'école élémentaire dans le cadre du Contrat de Pays Région/Pays Sologne Val Sud.

Les Travaux portent sur l'isolation par l'extérieur des parois opaques, de l'isolation des planchers hauts, les menuiseries et la mise en place d'une ventilation DF.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Patrick LEBEL signale que pour la subvention DETR Monsieur le Préfet a décidé de financer à hauteur de 25%.

Monsieur le Maire précise qu'au Contrat de Pays il n'y a plus de possibilité d'obtenir une subvention relative au domaine du sport : tout est réservé pour la piscine de La ferté-Saint-Aubin.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de cérémonie des déportés le 26 avril prochain, mais qu'il faudra pavoiser.

Il faudrait également revoir la voirie : passages piétons à refaire, bandes stop voir Monsieur MULOT.

Monsieur Olivier GRUGIER demande si l'on a prévu des détecteurs de fumé. Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui les équipements proposés sur le marché ne sont pas réglementaire.

MAISON ASSOCIATION MATERNELLE

Madame Michèle CORMERY signale qu'elle a reçu un courrier de Mesdames Bétina ROLLERI et Christine ROUILLON concernant la création d'une maison d'Assistante Maternelle.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Mesdames Bétina ROLLERI et Christine ROUILLON l'ont obligé

à faire visiter le presbytère à un médecin conseil. Il y aurait des travaux à réaliser pour la sécurité des enfants. Il signale qu'à ce jour aucun dossier ne lui a été soumis.

Il précise que si elles occupent le presbytère elles devront payer un loyer.

Madame Michèle CORMERY précise qu'elle demandera la présentation d'un dossier sur le projet.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait qu'il y a d'autres assistantes maternelles dans le village.

Madame Diane NAUDIN demande

- qu'on enlève le tas de déchets qui se trouve devant la salle Saint Martin, une personne handicapée ne peut passer avec son fauteuil. Monsieur Patrick LEBEL signale qu'il s'en occupe.

Elle signale qu'il faudrait revoir l'entretien du cimetière et notamment le Jardin du Souvenir qui a besoin d'un nettoyage.

Monsieur Patrick LEBEL signale qu'il n'a toujours pas reçu la convention du Diocèse.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à tous de signaler les incivilités.

RYTMES SCOLAIRES

Monsieur Olivier GRUGIER informe les Conseillers Municipaux que suite à la réunion publique du 8 mars dernier une enquête a été faite auprès des familles concernées ainsi qu'aux parents des enfants qui rentreront en septembre prochain à l'école.

Les effectifs sont pour 2012/2013: 131 élèves.

Effectifs prévus pour 2013/2014 : 110 élèves - 39 maternelles et 71 élémentaires (dont 2 classes maternelles).

9 enfants partiraient à 15 heures 45.

Petite section maternelle 11 enfants attendus.

97 enfants seraient à garder : 1 seul parent garderie et 3 familles activités + garderie périscolaire.

Cantine le mercredi 42 enfants - Garderie le mercredi après-midi 28 enfants.

Soit maximum 34 enfants en maternelle = 2,4 animateurs = 3 animateurs

63 élèves en élémentaire = 3,5 animateurs = 4 animateurs

Le nombre d'animateurs à prévoir serait de 7 animateurs.

Monsieur Patrick LEBEL signale qu'il faudra un coordonnateur pour gérer les animations et l'administratif. Il devra également prendre en charge la gestion des salles et des absences.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que nous sommes limités dans la disponibilité des infrastructures.

Monsieur Olivier GRUGIER signale que Monsieur BOUR - Directeur d'école et Mademoiselle Stéphanie VITEL seraient candidats ainsi qu'une personne qui a été recrutée à la garderie périscolaire et une jeune fille qui en a fait la demande.

Monsieur le Maire précise qu'on ne peut l'imposer aux enseignants.

Il signale que beaucoup de Communes n'ont pas adhéré à ce programme. Il pense que le mercredi matin n'est pas la meilleure journée et que le samedi matin est plus favorable.

Monsieur Olivier GRUGIER commente la répartition des groupes de travail.

Monsieur le Maire demande de prévoir une réunion avec les membres de la Garderie Périscolaire. Il demande de mettre en place une réglementation au niveau de la Cantine scolaire, notamment pour le mercredi.

Il précise que le coût prévu par le ministère serait d'environ 150 €/enfants. L'Association des Maires de France l'estime entre 900 et 1200€/enfants.

Monsieur le Maire indique que la MAIF assure les Communes de moins de 2000 habitants.

Prochaine REUNION CONSEIL 31 MAI 19H30 - CCAS 27 MAI 19 H

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21h00. Les Membres présents ont signé le procès-verbal.

En mairie, le 02/05/2013
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE